

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Session annuelle
du Conseil d'administration**

Rome, 21 - 24 mai 2001

QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

Point 5 de l'ordre du
jour



Distribution: GÉNÉRALE

WFP/EB.A/2001/5(A,B,C,D,E)/3

16 mai 2001

ORIGINAL: ANGLAIS

RAPPORT DU COMITÉ FINANCIER DE LA FAO

Le Directeur exécutif a le plaisir de transmettre ci-joint au Conseil le rapport du Comité financier de la FAO concernant le PAM. Ce rapport a trait aux points ci-après de l'ordre du jour:

- Point 5 a)—Rapport sur l'exécution du budget pour 2000
- Point 5 b)—Plan stratégique et financier (2002–2005)
- Point 5 c)—Modification des dispositions du Règlement financier du PAM relatives à la Réserve opérationnelle
- Point 5 d)—Rapport du Directeur exécutif sur l'utilisation des contributions et les dérogations concernant les coûts (articles XII.4 et XIII.4 g) du Règlement général)
- Point 5 e)—Gestion de la trésorerie

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (http://www.wfp.org/eb_public/EB_Home.html).

FC 96/WFP Report

Mai 2001



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

F

COMITE FINANCIER

Quatre-vingt-seizième session

Rome, 7 – 12 mai 2001

Rapport final – Programme alimentaire mondial

RAPPORT DU PAM SUR L'EXÉCUTION DU BUDGET POUR 2000

1. Après avoir examiné le rapport en question (FC 96/17; WFP/EB.A/2001/5-A/1), le Comité s'est félicité de sa clarté et a pris acte des efforts faits par le PAM pour éliminer les informations redondantes qui figuraient déjà dans d'autres documents. Il a demandé au Secrétariat du PAM des éclaircissements sur plusieurs questions. Le Secrétariat du PAM a expliqué la différence entre quantités expédiées et quantités livrées. Il a expliqué également comment l'information fournie dans le rapport annuel sur l'exécution du budget sera présentée à l'avenir, au titre des nouveaux arrangements du PAM en matière de gouvernance, c'est-à-dire dans le Rapport annuel sur l'exécution du budget, nouvelle formule. Le Comité a ainsi accepté la proposition du Secrétariat, tendant à ce que son rapport annuel soit le dernier des rapports annuels présentés de cette façon.

PLAN STRATÉGIQUE ET FINANCIER DU PAM

2. La Directrice exécutive du PAM a présenté le Plan stratégique et financier du PAM pour 2002-2005. Elle a expliqué au Comité que le Plan se donne pour objectif principal de nourrir le plus grand nombre possible des près de 800 millions de personnes souffrant de la faim dans le monde.

3. La Directrice exécutive a souligné que le Plan stratégique et financier représentait une étape vers le Plan stratégique demandé par le Conseil d'administration dans ses mesures pour renforcer la gouvernance. Les changements introduits pour réaliser cette transition incluaient l'ajout d'objectifs et d'indicateurs fondés sur les résultats, qui constituaient la section II du document. Le Comité a félicité le PAM de ses efforts pour intégrer une gestion et une réflexion fondées sur les résultats dans sa planification et ses opérations.

W/Y0598/f



4. Le Comité a débattu avec la Directrice exécutive de ses vues sur la solidité des projections de ressources figurant dans le Plan stratégique et financier, la sécurité des agents humanitaires, le Programme d'amélioration de la gestion financière, la gestion fondée sur les résultats et l'application de la stratégie de mobilisation des ressources. Le Comité a demandé au Secrétariat si les vues du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) concernant le Plan stratégique et financier étaient disponibles. Il a été informé que le CCQAB s'était réuni la semaine précédente et que son rapport n'avait pas encore distribué.

5. Le Comité a approuvé le Plan stratégique et financier du PAM 2002-2005.

MODIFICATION DES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT FINANCIER DU PAM RELATIVES À LA RÉSERVE OPÉRATIONNELLE

6. L'amendement qu'il est proposé d'apporter au Règlement financier du PAM concernant la Réserve opérationnelle (FC 96/19) a été soumis, conformément à la recommandation du Commissaire aux comptes et à la décision du Conseil d'administration. L'amendement envisagé consiste à inclure dans le Règlement financier une disposition visant à reconstituer la Réserve opérationnelle, de façon qu'elle se situe à son niveau approuvé dans des situations où les contributions confirmées ne se concrétisent pas. Le Comité est convenu d'accepter l'approbation par le Conseil d'administration de l'amendement qu'il est proposé d'apporter au Règlement financier et de prendre acte des changements qui s'ensuivront dans les règles de gestion financière.

RAPPORT DU DIRECTEUR EXÉCUTIF SUR L'UTILISATION DES CONTRIBUTIONS ET LES DÉROGATIONS CONCERNANT LES COÛTS

7. Le Comité a pris acte du rapport de la Directrice exécutive sur l'utilisation des contributions et les dérogations concernant les coûts (Règlement général XII.4 et XIII.4g) (doc. FC 96/22a), sans formuler d'observations à son sujet.

RAPPORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LA GESTION DE LA TRÉSORERIE

8. Le rapport sur la gestion de la trésorerie (FC 96/22b), qui décrit les politiques, systèmes et procédures adoptés par le Secrétariat depuis qu'il a repris les fonctions de trésorerie à la FAO en janvier 1999, a été soumis en réponse à une demande formulée par le Conseil d'administration à sa troisième session ordinaire en octobre 2000.

9. Le Comité a demandé et obtenu du Secrétariat des précisions sur le niveau des liquidités; la façon dont elles sont gérées; et le niveau considéré comme approprié, compte tenu des fluctuations des opérations de secours d'urgence du PAM. Le Comité a également demandé l'avis du Commissaire aux comptes, qui a fait savoir au Comité que la gestion de la trésorerie ferait l'objet d'une prochaine vérification. Il a également été précisé que du fait des fluctuations de recettes inhérentes aux opérations d'urgence du PAM, il est difficile d'établir un objectif approprié pour les liquidités du Programme.

10. Le Comité a demandé des précisions supplémentaires sur les risques liés aux fluctuations des taux de change et sur l'état d'avancement de l'accord concernant des services communs avec le FIDA pour la gestion des placements. Le Secrétariat a informé le Comité des mesures prises après consultation entre les bureaux de vérification interne du FIDA et du PAM.

11. Le Comité a fait sienne la proposition du Secrétariat que le rapport sur la situation de la trésorerie fasse partie des comptes biennaux vérifiés et soit soumis à ce titre.